



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte-Rendu de la séance du Lundi 15 avril 2019 à 17 h 40.**

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Marlène LAGOUARDE.

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (VENDREDI 5 AVRIL 2019)**

Lors de cette séance, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 5 avril 2019 a été adopté à l'unanimité.

### **2- BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT VERRIER » - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/04/29 EN DATE DU 5 AVRIL 2019 – Délibération n°2019/04/36**

Le conseil municipal de la commune d'Avensan,

Considérant l'erreur matérielle figurant sur la délibération n°2019/04/29 en date du 5 avril 2019 portant approbation du compte administratif 2018 du budget annexe « Lotissement Verrier » ;

Réuni sous la présidence de Monsieur Henri DUTHIN, Président de séance, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Patrick BAUDIN, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VERRIER 2018

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés Opérations de l'exercice	333 333,34 701 417,34	1 034 750,68	451 416,54	451 416,54	333 333,34 1 152 833,88	1 486 167,22
<b>TOTAUX</b>	<b>1 034 750,68</b>	<b>1 034 750,68</b>	<b>451 416,54</b>	<b>451 416,54</b>	<b>1 486 167,22</b>	<b>1 486 167,22</b>
Résultats de clôture Reste à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 034 750,68</b>	<b>1 034 750,68</b>	<b>451 416,54</b>	<b>451 416,54</b>	<b>1 486 167,22</b>	<b>1 486 167,22</b>
RESULTATS DEFINITIFS						

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le présent compte administratif a été adopté à l'unanimité des votants.  
Monsieur le Maire ayant quitté la salle pour le vote.

### **3- ACQUISITION DE QUATRE PARCELLES AU LIEU-DIT BARRAU ET AU LIEU-DIT LE LANDAT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/02/25 EN DATE DU 26 FEVRIER 2019 – Délibération n°2019/04/37**

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN, considérant l'erreur matérielle figurant sur la délibération n°2019/02/25 en date du 26 février 2019 portant acquisition de quatre parcelles au lieu-dit BARRAU et au lieu-dit LE LANDAT, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver la candidature à l'acquisition de la parcelle située au lieu-dit Barrau et cadastrée A-692 ainsi qu'à l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit Le Landat et cadastrées A-243(J), A-243 (K) et A-248 correspondant à une surface totale de 91 a 86 ca pour un prix d'achat de 4 810,00 € TTC ainsi que pour un montant de charges accessoires dues à la SAFER de 334,78 € TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette acquisition.

Fin de la séance à 17h55.

Le Maire,

P. BAUDIN